



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE ORIENTALE
GOUVERNEMENT PROVINCIAL



APPEL A CANDIDATURES INTERNES¹ ET EXTERNES²

Les Ministres Provinciaux ayant la Fonction Publique et les Finances dans leurs attributions portent à la connaissance du Public qu'ils procèdent au recrutement de **QUATRE CHEFS DE DIVISION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES** pour les Directions des recettes de la Direction Générale des Recettes de la Province Orientale, conformément aux dispositions de l'article 10 de l'Edit N°014/0004 du 25/09/2014 portant Statut du Personnel de Carrière de la Fonction Publique Provinciale et Locale de la Province Orientale et de l'article 7.2 de l'Arrêté Provincial N°01/JBS/O112/CAB/PROGOU/P.O/2013 du 21 décembre 2013 portant création, organisation et fonctionnement de la DGRPO.

1. DESCRIPTION DU POSTE

Sous la supervision du Directeur des recettes, le Chef de Division aura comme tâches principales de :

- gérer le personnel ;
- organiser le recrutement des agents ;
- organiser la formation des agents en cours de carrière ;
- produire les rapports d'activités.

2. PROFIL DU CANDIDAT

- être de nationalité congolaise ;
- être âgé d'au plus 55 ans ;
- jouir de la plénitude de ses droits civiques et politiques ;
- être titulaire d'un diplôme licence dans l'une des disciplines suivantes : Sciences Administratives, de Gestion, Psychologie du travail, Droit public d'une institution Universitaire ou d'une institution d'Enseignement Supérieur et Universitaire agréée par l'Etat congolais ;
- être de bonne moralité attestée par le certificat de bonne conduite, vie et mœurs ;
- jouir d'une bonne santé attestée par l'attestation d'aptitude physique délivrée par un médecin du gouvernement ;
- n'avoir pas été retraité des services ou organismes publics ou privés ;
- avoir un casier judiciaire vierge ;
- avoir une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans la gestion du personnel ;
- avoir exercé une fonction de commandement au sein d'un service ou organisme ou avoir occupé un poste équivalent ;
- avoir réussi au concours ;
- accomplir avec succès le stage probatoire de trois mois à la tête de la division.

¹ Ouvert aux cadres et agents de la DGRPO

² Ouvert aux candidats externes à la DGRPO

3. AUTRES ATOUTS RECOMMANDES

- La connaissance parfaite de l'outil informatique (Word, Excel, Access, Logiciel de gestion du personnel, etc.) ;
- La maîtrise de l'anglais.

4. LIEUX D'AFFECTATION

- Directions des recettes de la DGRPO à Isiro, Bunia, Kisangani et Buta

5. LIEU ET DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES

- Les candidatures sont à déposer sous pli-fermé au Cabinet du Ministre Provincial des Finances, Economie, Industrie, Commerce et Entrepreneuriat sis au N°15, avenue du 30 Octobre, Commune Makiso/Kisangani ou par voie électronique à l'adresse suivante : min.ecofin@orientale.cd
- Les éléments du dossier comprennent :
 - un extrait de casier judiciaire,
 - un curriculum vitae actualisé,
 - un diplôme de licence ou l'équivalent,
 - un extrait d'acte de naissance,
 - un certificat d'aptitude physique,
 - un certificat de bonne vie et mœurs,
 - une lettre de motivation
- Date limite de dépôt est fixée au 30 novembre 2014

François-Barthélemy MAYONGA BARE KANOMBE

Ministre Provincial de la Fonction Publique,
Travail et Prévoyance Sociale, Mobilité et
Voies de Communication

Fait à Kisangani

30 OCT 2014

Alphonse UKEGI MUSWA RUNDI

Ministre Provincial des Finances,
Economie, Industrie, Commerce et
Entrepreneuriat